

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/12 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/10</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18 (dont pouvoir : 2)

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt mars deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/03/13

M. Jean Pierre LELARGE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT.

Représentées : Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame B. FABRITIUS ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Madame F. CAPPELLE.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARGAT

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 18/03/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'association Roland Garros de l'aviation au Tennis dans les conditions suivantes ;

Objet : Projet d'animations pour le centenaire de la première traversée aérienne de la Méditerranée

Budget présenté en dépenses et en recettes : 7 840 €

Montant de la subvention forfaitaire : 500 €

Subvention versée sur présentation d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB. L'association est par ailleurs tenue de présenter un bilan qualitatif et quantitatif de cette action avant le 30 juin 2014.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Francis SIGNORET

